



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1823

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agence locale de l'énergie (ALE) - Programme général et appui à la plateforme d'écorénovation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1823**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agence locale de l'énergie (ALE) - Programme général et appui à la plateforme d'écorénovation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs**

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) est une association loi de 1901 qui a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages dans les logements et les bureaux, notamment le chauffage, mais aussi le froid, l'électricité spécifique, l'éclairage, etc.,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'association l'ALE a été créée le 28 février 2000. La Métropole de Lyon en est l'un des membres fondateurs et la soutient financièrement. Elle est également soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les Communes et les bailleurs sociaux.

Les 2 grands rôles de l'ALE consistent en une mission d'animation territoriale sur les politiques locales énergie climat et de conseils techniques et méthodologiques auprès des porteurs de projets opérationnels, notamment sur la rénovation de l'habitat privé. Ces missions visent 3 cibles principales que sont les particuliers, les collectivités et les bailleurs sociaux mais aussi d'autres professionnels et dans une moindre mesure, les entreprises hors champ du bâtiment (tertiaire).

Elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

L'ALE anime l'espace info énergie de la Métropole de Lyon. A ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières, mobilité et consommation responsable).

Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés.

Elle intervient principalement dans les secteurs de l'habitat (logement individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipement publics, sportifs, culturels, zone d'aménagement concerté (ZAC), des entreprises (bâtiments de bureaux, etc.) et des politiques locales de développement durable (accompagnements de plans climats énergie, etc.).

Au regard des politiques mises en oeuvre par la Métropole, notamment, dans le domaine du développement durable et de l'énergie, ces actions :

- sont compatibles avec les compétences exercées par la Métropole comme le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, dans le cadre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- contribuent au développement des énergies renouvelables,
- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (plan climat énergie territorial) mises en oeuvre par la Métropole.

L'ALE a fait aboutir en 2016 son projet associatif dont les 7 axes, à développer sur les 5 années à venir, sont les suivants :

- 1 - Expérimentation d'info-sensibilisation pédagogique et/ou comportementale,
- 2 - Intervention directe d'info-sensibilisation et/ou comportementale,
- 3 - Démultiplication (voire transfert) des actions d'info-sensibilisation et/ou comportementales,
- 4 - Expérimentation d'accompagnement technique aux changements,
- 5 - Intervention directe d'accompagnement technique aux changements,
- 6 - Animation de réseaux techniques facilitateurs de l'accompagnement aux changements,
- 7 - Accompagnement « stratégique » des acteurs qui ont un impact sur la politique territoriale de transition énergétique.

## **II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2016**

Par délibération n° 2016-0947 du 1er février 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 329 798 € au profit de l'ALE, dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2016.

L'ALE présente, au 30 septembre 2016, un avancement conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, avec toutefois un fort dépassement de temps sur les projets Défi Class'énergie et appui aux référentiels de développement durable, sur les 3 axes d'intervention suivants :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics, particuliers, collectivités, salariés d'entreprises : par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- appui à la rénovation du parc de logement privé : par la mise en oeuvre de l'espace info énergie par le conseil technique simple des copropriétés, par l'appui d'opérations territoriales de l'habitat,
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie/climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités, en articulant les objectifs du plan climat de la Métropole avec ceux des Communes, en animant les filières bâtiments, notamment, les référentiels et en promouvant les énergies renouvelables.

Parmi les nouvelles missions réalisées en 2016, il est cité :

- la mise en pratique du défi "bureaux à énergie positive", en direction des salariés de bureau,
- la recherche de mécènes pour déployer plus largement le défi Class'énergie et la proposition d'une méthode pour déployer le dispositif auprès des collèges,
- la clôture du programme européen SMERGY, action visant la réduction des consommations énergétiques des jeunes de moins de 30 ans,
- la prise en compte de la qualité de l'air dans le plan climat, notamment, sur les questions de bois énergie,
- la promotion d'appels à projet, notamment, sur les énergies renouvelables,
- l'évolution des référentiels de construction habitat et bureaux,
- le développement d'offres auto-financées, notamment, dans le secteur médico-social,
- sobriété énergétique : outre les actions récurrentes (familles à énergies positives, défi Class'énergie, conférences, expositions, visites de sites et actions d'animation et de communication à destination des particuliers, collectivités et professionnels), les éléments suivants sont à noter :

- . refonte du site internet de l'ALE,
- . développement de vidéos format court sur les éco-gestes "la Coloc",
- . continuité de l'action auprès des étudiants via un partenariat avec l'Université de Lyon,
- . forte implication dans les expérimentations menées par GrDF et Enedis autour des compteurs communicants ;

- habitat privé :

- . augmentation de 11 % du nombre de contacts pour l'espace info énergie, liée notamment à la campagne de communication de la Métropole,
- . nombre de conseils aux copropriétés en hausse : 157 en cours (sur 90 fixés),
- . montée en charge de l'accompagnement des politiques communales d'écovision, notamment à Villeurbanne, Saint Priest, Lyon, Bron, Rillieux la Pape.

L'appui à la plateforme Ecoreno'v s'est, notamment, traduit par :

- la participation de l'ALE à l'élaboration de divers outils de communication d'Ecoreno'V, ainsi qu'à plusieurs événements organisés par Ecoreno'V,
- l'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole,
- la mobilisation de propriétaires de maisons individuelles pour entrer dans l'expérimentation Doremi,
- la réalisation de sessions de formations à l'attention des conseillers syndicaux,
- l'animation de la filière professionnelle aux côtés de la Métropole (syndics, architectes et maîtres d'œuvre, fédérations du bâtiment, banques, etc.) qui s'est traduite par un nombre important de rencontres, participations à ateliers, et a également abouti à la relance des formations d'acteurs professionnels,
- l'expérimentation d'un partenariat avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) Rhône et Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux,
- l'élaboration d'une charte de l'éco-rénovation signée, en novembre 2016, par 28 partenaires réunis autour de la Métropole,
- l'ébauche d'une méthodologie et d'un cadre avec les distributeurs d'énergie pour réaliser un suivi des consommations d'énergie après des travaux financés par Ecoreno'V,
- une recherche d'outils informatiques adaptés au conseil, suivi et accompagnement multi-acteurs des projets d'éco-rénovation.

- bailleurs, collectivités et tertiaire : outre les actions récurrentes (accompagnements du plan climat de la Métropole et animation des plans climats communaux, animation des référentiels de construction durable et du groupe de travail énergie et patrimoine), les éléments suivants sont à noter :

- . travail de dimensionnement du fonds air-bois qui devrait voir le jour en 2017,
- . finalisation des fiches conseils sur les 9 réseaux de chaleur,
- . mise à jour du référentiel habitat durable (millésime 2016),
- . avancement du projet photovoltaïque citoyen et formation aux bailleurs sur le solaire thermique.

### III - Programme d'actions pour l'année 2017 et plan de financement prévisionnel

Les annexes techniques montrent clairement la montée en charge de la rénovation énergétique de l'habitat privé et la forte hausse de l'Espace info énergie (EIE), liée, d'une part, à la volonté de la Métropole de mettre en œuvre efficacement sa politique d'écovision, et, d'autre part, au recentrage de l'ADEME et de la Région sur cette action et au soutien plus important des Communes.

Parmi les nouvelles missions proposées en 2017, il est cité :

- la carte du territoire mettant en avant les bâtiments rénovés et autres actions pilotes,
- la réflexion sur la place des acteurs relais dans le dispositif des familles à énergie positive pour réduire l'investissement-temps de l'ALE,
- le développement de l'action bureaux à énergie positive,
- le lancement d'une campagne éco-gestes sur 12 sites de l'Université de Lyon,
- la mise en œuvre de la nouvelle formule d'accompagnement du défi Class'énergie, avec notamment des classes en autonomie et un élargissement à quelques classes de collège,
- la promotion de la rénovation de l'habitat privé, en partenariat avec les communes,
- l'appui au fonds air bois du plan oxygène, qui fait l'objet d'une convention spécifique,

- la promotion et l'appui aux réponses des partenaires aux appels à projet sur les énergies renouvelables, ainsi que l'appui aux citoyens et à l'association Toits en transition,
- le bilan annuel analysé et chiffré des opérations sous référentiel habitat et bureaux durables.

La montée en charge de la plateforme Ecoreno'V, prévue depuis son lancement en 2015, devient effective : la campagne de communication réalisée par la Métropole en 2016 induit un nombre plus important de porteurs de projet à conseiller. Parmi les nouvelles missions proposées en 2017, on peut citer :

- transmission de copropriétés mobilisées pour un projet Ecoreno'V à des prestataires spécialisés, ce qui nécessitera que l'ALE s'assure en amont de la mobilisation des copropriétés,
- diffusion des outils de communication mis en place en 2016,
- réalisation de nouvelles actions d'animation (sur le volet autorisations d'urbanisme, auprès des maîtres d'œuvre, etc.),
- organisation de retours d'expérience (outils financiers, etc.) à même d'assurer l'amélioration du dispositif,
- actions en direction de partenaires signataires de la charte Ecoreno'V pour assurer sa mise en œuvre effective.

Cette montée en charge se traduit ainsi par une subvention "plateforme" proposée à hauteur de 195 000 €.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2017 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2016 :

| Libellé  | Prévision de clôture 2016<br>au 15 décembre 2016 (en €) | Prévisionnel 2017<br>au 15 décembre 2016 (en €) |
|--|---|---|
| <b>produits</b>  | <b>1 207 288</b>  | <b>1 247 376</b>                                |
| <i>dont subvention Métropole de Lyon - programme général</i> | <i>329 798</i>  | <i>316 606</i>                                  |
| <i>dont subvention Métropole de Lyon - écorénovation</i>     | <i>130 000</i>  | <i>195 000</i>                                  |
| <i>dont autres subventions</i>                               | <i>607 347</i>  | <i>614 270</i>                                  |
| <i>dont autres produits</i>                                  | <i>140 143</i>  | <i>121 500</i>                                  |
| <b>charges</b>   | <b>1 207 288</b>  | <b>1 247 376</b>                                |
| <i>dont charges de personnel et sociales</i>                 | <i>869 639</i>  | <i>917 014</i>                                  |
| <i>dont autres charges</i>                                   | <i>340 144</i>  | <i>314 659</i>                                  |
| <i>prévision de résultat</i>                                 | <i>- 2 495</i>  | <i>15 703</i>                                   |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'ALE pour l'année 2017 :

- d'un montant de 316 606 € dans le cadre de son programme général,
- d'un montant de 195 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme écorénovation.

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 511 606 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise, répartis comme suit :

- 316 606 € dans le cadre de son programme général d'activité pour l'année 2017,
- 195 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme d'écovision pour l'année 2017 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ALE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 71 - opérations n° 0P27O4359 pour un montant de 316 606 € et n° 0P15O5027 pour un montant de 195 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**